

1324 - Rénovation et accroissement du parc privé

**Lutte contre la précarité énergétique -
Protocole thématique d'engagement avec
les corporations d'artisans réunies au sein
de l'Association "Ener'agissons ensemble"**

Rapport n° CP/2012/726

Service gestionnaire :
Direction de l'habitat

Résumé :

Le présent rapport concerne un protocole thématique d'engagement proposé dans le cadre de la mise en oeuvre du contrat local d'engagement de lutte contre la précarité énergétique (Programme 'Habiter Mieux') à intervenir entre les corporations et le Conseil Général.

Le fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) mobilisé au titre de ce contrat local est alimenté par les crédits du Grand Emprunt National et de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Il s'adresse aux propriétaires occupants en situation de précarité énergétique. Le protocole proposé a pour objet de renforcer les actions de repérage de ces propriétaires.

Lors de sa réunion du 21 juin 2010, le Conseil Général a validé l'adhésion au contrat local d'engagement de lutte contre la précarité énergétique (Programme « Habiter mieux ») mis en place dans le cadre du fonds d'aide à la rénovation thermique (FART).

Ce fonds, dont les conditions sont précisées dans l'arrêté du 6 septembre 2010, est mis en place dans le cadre du Grand Emprunt national et sa gestion est assurée par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour le compte de l'Etat. Il vise l'accompagnement financier et technique des ménages en situation de précarité énergétique dans la réalisation des investissements d'avenir. L'objectif est de remédier à ces situations de précarité et d'économiser aux collectivités les coûts actuels et futurs des effets des situations de précarité énergétique des ménages.

Le contrat local de lutte contre la précarité énergétique « Programme Habiter mieux » a été signé pour le territoire départemental hors communauté urbaine de Strasbourg le 26 octobre 2010. Outre les aides financières du Département, de l'ANAH et de l'Etat, il permet aux propriétaires de bénéficier d'une ingénierie sociale, financière et technique exécutée par les opérateurs de suivi-animation du programme d'intérêt général Rénov'Habitat 67, renouvelé pour 4 ans le 2 mai 2012.

Par ailleurs, le contrat local associe des partenaires financiers (Procivis Alsace) et des partenaires du secteur social (caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin, mutualité sociale agricole). Ces derniers adressent au Département les ménages en situation de précarité dont ils ont connaissance afin que le Département missionne à leur domicile les opérateurs de suivi-animation pour étudier les possibilités de travaux.

Le contrat local prévoit la possibilité de signer un protocole territorial ou thématique d'engagement pour les collectivités locales ou les organismes qui souhaitent contribuer

à l'objectif de lutte contre la précarité énergétique des propriétaires occupants dans le Département.

Le protocole thématique d'engagement qui vous est proposé a pour objet d'étendre le partenariat initial aux corporations de droit local des ferblantiers, plâtriers, électriciens et menuisiers, regroupés dans le cadre de l'association « Ener'agissons ensemble ». Ce nouveau partenariat doit permettre grâce à un mode de coopération concertée de renforcer au plan local le repérage des situations à traiter.

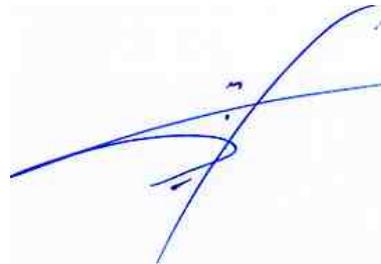
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve dans le cadre du Fonds d'aide à la rénovation thermique, le protocole thématique d'engagement de lutte contre la précarité énergétique (programme "Habiter mieux") sur le territoire départemental hors communauté urbaine de Strasbourg (CUS).

Elle autorise par ailleurs son président à signer l'accord correspondant, à intervenir entre les corporations regroupées au sein de l'Association éner'agissons ensemble et le Département.

Strasbourg, le 17/09/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL